

Prolongement de l'étude scientifique du gène M

Ayant débuté le 1^{er} juin 2018, l'étude scientifique du gène M du virus de l'Influenza Aviaire en filière palmipèdes gras est à nouveau étendue jusqu'au 31 mai 2020. Cette décision est encourageante pour la filière car les résultats visent à être utilisés pour définir de nouvelles stratégies de gestion pour les lots de Prêts À Gaver (PAG) détectés positifs au gène M.

Le contexte initial de l'étude

Alors que les virus Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP) se caractérisent par une forte contagiosité, les virus Faiblement Pathogènes (IAFP) se diffusent moins facilement et sont souvent asymptomatiques, rendant plus difficiles leur identification. Comme l'a montré l'épisode de 2015-2016 en France, les virus aviaires présentent un risque en cas de mutation sous forme hautement pathogène ou sous une forme transmissible à l'homme.

A ce jour la réglementation Européenne et française impose une gestion similaire entre les animaux détectés IAHP ou IAFP, ce qui pose un réel problème de valorisation des lots FP.

En étroite concertation avec le CIFOG, une étude coordonnée par l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'Environnement et du travail (ANSES)

est mise en place depuis le 1er juin 2018. Afin d'améliorer les connaissances scientifiques sur la circulation des virus de l'IAFP et les risques de diffusion de l'infection. Si les résultats sont satisfaisants, il pourrait être possible d'avoir une gestion distincte et plus adaptée des lots d'animaux détectés IAFP.

L'étude porte sur la recherche du gène « M » du virus de l'influenza aviaire, gène qui met en évidence le passage d'un virus IAFP ou IAHP chez les palmipèdes, quelle que soit la souche.

L'étude est conduite par l'ANSES, en lien avec l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse (ENVT) et le CIFOG. Elle a reçu l'assentiment en Commission Européenne.

Toutefois, il est important de rappeler que cette étude ne remet pas en cause les mesures de gestion en cas de détection de virus IAHP.

Quel est le protocole de l'étude ?

Les palmipèdes PAG sont dépistés avant tout mouvement d'une exploitation vers une autre. Des prélèvements de 20 écouillons cloacaux et 20 écouillons trachéaux sont à réaliser dans les 10 jours précédant le mouvement pour une analyse virologique. Par dérogation, ce délai est porté à 21 jours pour les lots de moins de 800 PAG et à destination de salles de gavages distantes de moins de 80km. Les frais liés aux prélèvements et analyses sont à la charge des professionnels. Cependant un accompagnement financier partiel par le fonds sanitaire du CIFOG et la DGAL est mis en place.

En cas de détection du gène M sur

un lot, les souches H5 et H7 sont recherchées. Si ces souches sont identifiées et sont faiblement pathogènes, une fiche de suivi du lot est rédigée par l'éleveur et accompagne les animaux. Les mesures de biosécurité dans l'exploitation d'élevage et celles de gavage sont alors renforcées, notamment en procédant au transport des PAG et des canards gras en camion bâché, ainsi qu'au nettoyage et à la désinfection approfondis des exploitations. Des contrôles microbiologiques et une visite de vérification par un technicien ou un vétérinaire conseil sont également nécessaires avant la remise en place des animaux.

**Contact : Chambre d'agriculture du Gers - Pôle Elevage-aviculture - Laurine GABRIEL, Marjorie PROTEAU
Tél. 05.62.61.77.40 - www.gers.chambre-agriculture.fr**

